

Juin 2016

● L'actualité

L'épreuve théorique générale (nouveautés 2016)

✓ Une nouvelle banque de questions

Depuis le 2 Mai 2016, une nouvelle banque de **1 000 questions** est utilisée sur tout le territoire national pour l'épreuve théorique générale du permis de conduire (épreuve du code).

Globalement, l'épreuve nécessite toujours de répondre correctement à 35 questions sur 40 pour être reçu à l'examen.

En revanche, les questions ont été revues et réalisées avec des moyens techniques actuels (nouveaux visuels au format 16/9, images numériques, vidéos).



Une part plus importante des questions est consacrée à l'adaptation du comportement à la situation rencontrée, à la perception des risques sur la route et à l'auto-évaluation de ses capacités par le conducteur.

Cette nouvelle banque de questions a nécessité plusieurs adaptations afin de tenir compte du niveau de préparation des candidats.

A titre d'exemple, 30 questions sont disponibles sur le site internet de la sécurité routière :
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/passer-son-permis/l-epreuve-du-code>

✓ L'organisation et la surveillance de l'examen

Comme décidé dans le cadre de la réforme du permis de conduire le 13 juin 2014, par le Ministre de l'intérieur, l'organisation et la surveillance de l'examen de l'épreuve théorique générale (assurées auparavant par les inspecteurs du permis de conduire), seront désormais confiées à des **prestataires privés agréés** :

- à compter du **13 juin 2016**, les premiers centres d'examen gérés par des opérateurs agréés ouvriront leurs portes ;
- l'ouverture des centres sera progressive et étalée dans le temps ;
- l'État va continuer d'organiser des séances de code jusqu'à ce que les opérateurs privés prennent le relais.

Au-delà de la période transitoire, l'État ne conservera que les publics spécifiques :

- les personnes non francophones ;
- les personnes handicapées (notamment les sourds, les dysphasiques et dyslexiques) ;
- les personnes détenues ;
- les titres professionnels.

✓ Le prix de l'épreuve : 30€ TTC

- Il est acquitté par les candidats qui se présenteront devant des organismes agréés ;
- afin de maintenir l'égalité de traitement des candidats à l'épreuve du code, une redevance pour service rendu de 30 euros sera également exigée à compter du **13 juin 2016** pour les candidats qui se présenteront aux épreuves organisés par les services de l'État.

La conduite supervisée (nouveautés 2015)

Le décret du 25 novembre 2015 portant diverses dispositions relatives à la formation à la conduite et à la sécurité routière a apporté des modifications concernant la conduite supervisée :

- la phase de conduite supervisée n'est plus soumise à l'obligation de la durée minimale de 3 mois et de la distance minimale de mille kilomètres ;
- les établissements doivent proposer l'apprentissage en conduite supervisée.

● Les chiffres en Eure-et-Loir

Les chiffres des examens

✓ L'ETG : épreuve théorique générale (code)

14 448 examens ETG en 2015

Taux de réussite global

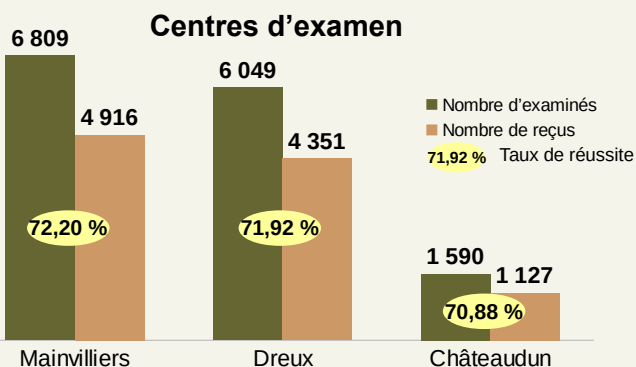
Eure-et-Loir : 71,94 %
National : 71,47 %

Taux de réussite en première présentation

Eure-et-Loir : 76,11 %
National : 75,67 %



Centre des examens du Permis de conduire de Mainvilliers



Comparatif annuel

	Nombre d'examinés	Nombre d'examinés reçus	% de réussite
En 2015	14 448	10 394	71,94%
En 2014	13 898	10 041	72,24%
En 2013	14 012	9 840	70,22%

✓ La catégorie B (véhicules légers)

12 866 examens dont **8 236** (64%) inscriptions enregistrées en préfecture d'Eure-et-Loir en 2015

Taux de réussite global

Eure-et-Loir : 65,22%
National : 59,36%

Taux de réussite en première présentation

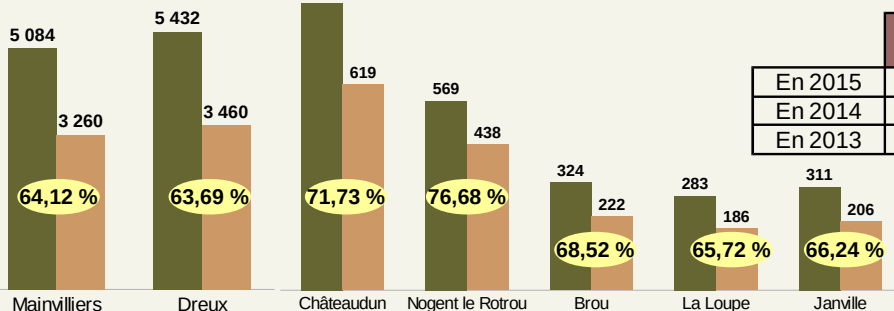
Eure-et-Loir : 66,99%
National : 60,21%



Le taux de réussite est significativement supérieur à la moyenne nationale.

Centres d'examen

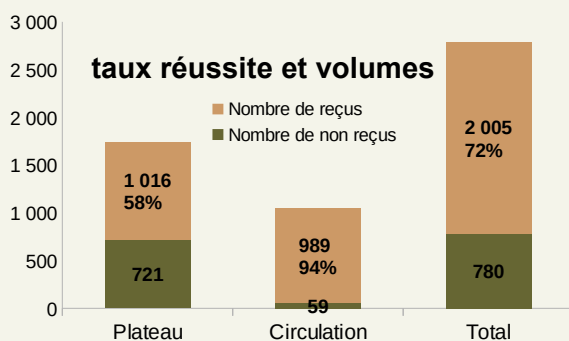
Comparatif annuel



	Nombre d'examinés	Nombre d'examinés reçus	% de réussite
En 2015	12 866	8 391	65,22%
En 2014	12 947	8 264	63,83%
En 2013	12 253	7 723	63,02%

■ Nombre d'examinés
■ Nombre de reçus
71,92 % Taux de réussite globale

✓ Les catégories moto (A, A1 et A2)



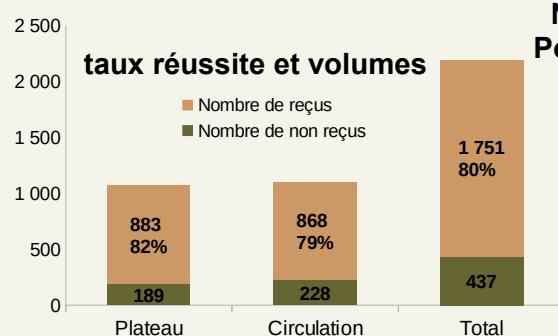
Nombre d'examens moto réalisés
2015 : 2 785
(2014 : 2 505)

	Nombre d'examinés
Plateau	1 737
Circulation	1 048
Total	2 785

Catégorie	Nombre d'examinés	% de réussite	part des catégories
A	1 446	68,46%	51,92%
A1	123	73,98%	4,42%
A2	1 216	75,99%	43,66%
Total	2 785	71,99%	100,00%

- on constate une hausse significative du nombre d'examens moto réalisés.
- depuis la création des nouvelles catégories moto en 2013, la catégorie A2 représente toujours une part non négligeable des candidats, 43 % des examinés.

✓ Les catégories Poids Lourds (C, C1, C1E, CE, D et BE)



Nombre d'examens Poids Lourds réalisés
2015 : 2 168
(2014 : 1 658)

	Nombre d'examinés
Plateau	1 072
Circulation	1 096
Total	2 168

Catégorie	Nombre d'examinés	% de réussite	part des catégories
BE	618	76,38%	28,51%
C	806	85,73%	37,18%
C1	51	94,12%	2,35%
C1E	11	90,91%	0,51%
CE	578	78,72%	26,66%
D	104	72,12%	4,80%
Total	2 168	80,37%	100,00%

- les examens de la catégorie BE ont presque doublé par rapport à l'année précédente (322 examens réalisés en 2014), et dépassent désormais le nombre d'examens réalisés en CE ;
- la catégorie C reste prépondérante ;
- les examens de la catégorie D sont peu fréquents.

Les chiffres du permis

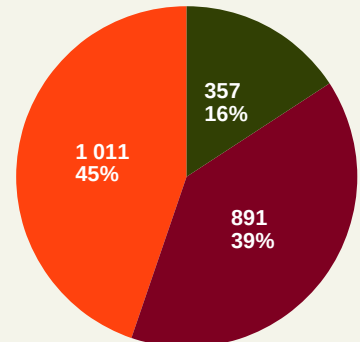
✓ Les suspensions du permis de conduire

Suspensions de permis à la suite de contrôles réalisés par les forces de l'ordre en Eure-et-Loir :

2015 : 2 259
(2014 : 2 205)



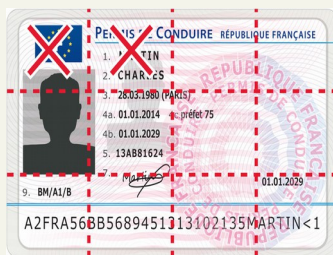
Causes des suspensions



- Excès de vitesse
- Conduite sous l'emprise de l'alcool
- Conduite sous l'emprise de stupéfiants

L'excès de vitesse est devenu la cause majoritaire des suspensions. En 2014, la cause majoritaire était la conduite sous l'emprise de l'alcool (45%). La cause « conduite sous l'emprise de stupéfiants » progresse de 3 points.

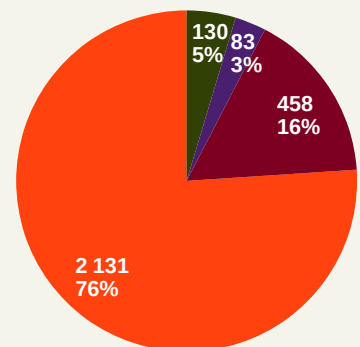
✓ La reconstitution du capital point



En 2015,

- **180 stages** organisés dans **9 centres agréés** du département ;
- **2 802 personnes** ont suivi ces stages, volontairement ou à la suite d'une décision de justice.

Types de démarche



- Démarche volontaire
- Obligation de stage pour permis probatoire
- Obligation de sensibilisation en peine alternative
- Obligation de participation en peine complémentaire

Plus des 3/4 des démarches pour récupérer des points sont de type volontaire.

Comment récupérer les points perdus ?

- **En adoptant un comportement responsable au volant :**
 - en cas de perte d'un seul point, celui-ci est réattribué après 6 mois sans infraction ;
 - en cas de perte de plusieurs points, ceux-ci sont réattribués après deux ou trois ans (selon la nature de l'infraction) sans nouveau retrait de point(s).
- **En suivant un stage de sensibilisation à la sécurité routière (limité à 1 par an)**
 - le stage se déroule sur 2 jours et à l'issue 4 points maximum peuvent être récupérés.

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

☎ : 02 37 20 40 60

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Contact : Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière et des Bâtiments (SERBAT) / Bureau de l'Éducation Routière et du Permis de Conduire (BERPC)

Sources des données : SERBAT / BERPC - Conception / mise en page : SCTP / POE